



LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques
Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales
et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les
activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation
et de propagande syndicale.

Sommaire:

	Page
Pourquoi cette « Opposition Fratricide » ?	1
Le Syndicat Catholique National des Fon- ctionnaires Municipaux	8
A Travers la Vie Syndicale	13
Pensions de vieillesse	18



— 10 —

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale
1231, DE MONTIGNY EST, MONTRÉAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 11,000,000
Actif, plus de \$150,000,000

La grande banque du Canada français.

260 succursales au Canada, dont 218 dans la
province de Québec, et 63 dans l'île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre
circonstance vous ne pouviez plus gagner,
auriez-vous des économies pour vous aider
à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et
accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: MONTREAL



La Vie Syndicale

Pourquoi cette "Opposition Fratricide"

Voilà que depuis quelque temps, on s'étonne chez les adversaires du syndicalisme catholique, que les unions américaines soient, chez nous, l'objet d'une « opposition fratricide ». Pour une exagération c'en est une ! Car les syndiqués catholiques ne luttent pas contre le bien matériel des syndiqués neutres, mais bien contre les principes pervers que professent leurs organisations, surtout en matière sociale et religieuse. Or c'est précisément ce que nous désirons prouver en rappelant, à l'aide d'événements récents, les raisons d'être du syndicalisme catholique dans la province de Québec.

Bien que les unions internationales aient été les seules unions ouvrières, à venir il y a dix ans dans notre jeune pays, à s'occuper du sort de la classe laborieuse, est-ce une raison pour qu'elles doivent toujours occuper seule la place ? Nous ne nions pas qu'elles aient jusqu'à un certain point haussé la situation économique et sociale des travailleurs canadiens. Nous savons, cependant, que ceux-ci, jadis, opprimés, isolés, et inexpérimentés en matière d'organisation se jetèrent dans des « unions » toutes prêtes et déjà puissantes du pays tout voisin, lesquelles, au surplus, se hâtaient de les circonvenir. C'est à la faveur de ces circonstances historiques

Tél. LAncaster 7700 - 3378

LA CIE J. & C. BRUNET LIMITEE

Plomberie - Couverture
Electricité - Chauffage

1095 BOULEVARD SAINT-LAURENT
MONTREAL

qu'elles ont occupé la première place en notre pays. Et la période où elles ont pratiquement dominé seules, particulièrement dans notre province, ne sera plus regardée avant longtemps que comme de la pré-histoire ouvrière. Ce n'est pas trop dire depuis que le syndicalisme catholique est d'ores et déjà assuré de sa haute destinée dans cette province. Si, pendant ce temps, elles ont travaillé au bien-être matériel et social des nôtres, la somme de ce qu'elles ont ainsi fait ne souffre pas comparaison, malheureusement, avec le tort qu'elles ont par ailleurs causé à la mentalité de notre population ouvrière catholique.

Tel un champ produisant plus d'ivraie que de bons grains, le syndicalisme américain neutre a fait germer dans l'esprit de nos ouvriers catholiques, particulièrement de ceux organisés sous sa tutelle, une foule d'idées fausses, de principes pernicieux et de dangereux préjugés. Le tort qu'il a causé est double : dans le mal accompli et dans le bien omis. Enumérons brièvement le mal qu'il a fait pour considérer davantage le bien qu'il n'a pas fait.

1° Dans l'ordre économique, c'est d'avoir enseigné aux nôtres pendant au-delà cinquante ans et encore aujourd'hui, que la question du travail est une question purement matériel ; que les problèmes qui en découlent ne sont pas affaire de religion. Voilà du matérialisme.

2° Dans l'ordre social, c'est d'avoir pendant plus de cinquante ans faussé l'esprit des nôtres par le principe de la lutte des classes, la suprématie de la puissance économique, la morale terre à terre du moindre effort, la neutralité religieuse (rabaissant le catholicisme aux rangs de sectes protestantes) et par des revendications sociales entachées de laïcisme et de socialisme. Ainsi, par exemple,

Semi-ready Tailoring

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.

472, rue Guy

MONTREAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

dans le domaine de l'éducation : l'« uniformité des livres », l'« instruction gratuite et obligatoire », l'« école nationale » ! et « un ministère de l'instruction publique ». Excepté l'« école nationale » ou école sans Dieu, formulée au Conseil des métiers et du travail de Montréal en 1918 et qu'on a laissé tomber depuis, les trois autres réformes sont encore maintenues. Sans pousser notre énumération dans d'autres domaines, voilà bien dans l'ensemble une philosophie sociale inspirée par la libre pensée et plutôt païenne qu'autre chose.

3° Dans l'ordre patriotique, ça été pendant plus d'un demi siècle de s'être acharné à détruire dans l'esprit et le cœur de tous ceux qu'il a enrôlé au Canada, toutes notions de responsabilité et d'autonomie nationales comme tous sentiments de dignité et de fierté personnelles et collectives pour servir rationnellement la patrie de leur existence. Américanisation qui n'est autre pour un très grand nombre d'ouvriers canadiens qu'un véritable asservissement moral et économique au syndicalisme américain neutre.

4° Dans l'ordre religieux il a été depuis son origine en ce pays, surtout en notre province, la principale cause de la perte ou de la déformation du sens catholique dans l'intelligence de ceux qu'il a élevés à son école. En conséquence, l'esprit protestantisé, la plupart ont versé dans un vague christianisme, bon nombre à l'indifférence religieuse et d'autres à l'anticléricalisme. C'est, en somme, d'opportunisme économique exclusivement dont le syndicalisme américain neutre a saturé l'esprit de nos classes ouvrières depuis plus de cinquante ans.

Le mal qu'il a accompli chez nous consiste encore, avons-nous dit, dans le bien qu'il n'a pas fait. Nous voulons surtout parler des questions d'intérêt public. Nous n'entreprendrons pas de signaler, à ce point de vue, tous les faits ou son attitude dans le passé allait à l'encontre, et encore aujourd'hui, de la morale sociale catholique ou simplement des directions de l'autorité religieuse compétente.

Arrêtons-nous à deux questions actuellement brûlantes devant l'opinion publique de notre province : le travail du dimanche et le cinéma.

Inutile de dire ici que les unions internationales, chez nous, sont opiniâtrement opposées aux directions épiscopales, en voulant le maintien des représentations théâtrales et cinématographiques le dimanche et l'admission des enfants aux cinémas.

Mais ce qu'il importe de faire connaître, c'est leur attitude réticente et même de démissionnaires sur la moralité de l'observance du dimanche et l'immoralité du cinéma moderne. Certes, elles s'opposent au travail du dimanche, mais combien superficiellement.

Ont-elles jamais fait grève pour l'empêcher ? Ont-elles jamais fait une campagne publique pour faire respecter les droits de Dieu ce jour-là ? Ont-elles jamais pressé les pouvoirs publics d'intervenir énergiquement, de punir sans merci tous les violateurs de la loi du repos dominical ? Ont-elles jamais proclamé hautement le droit des ouvriers à l'égal des autres citoyens, d'offrir en ce saint jour leur culte au divin Créateur ? Non ! elles n'ont fait rien de tout cela. Le seul moyen qu'elles aient toujours employé contre le travail du dimanche, c'est le double salaire. Salaire double exigé, non pas tant pour combattre ce mal social au nom du droit divin et du droit sacré des travailleurs, mais par le simple désir de garder ce jour de repos autant que possible et pour qu'on n'abuse pas des ouvriers en les astreignant à peiner ce jour-là au même salaire qu'en temps ordinaire. « Salaire prohibitif », dit-on, allons donc voir si cela retient les compagnies puissantes d'opérer le jour du Seigneur lorsqu'elles sont assurées quand même de gros bénéfices immédiats ou futurs !

Et du cinéma corrupteur de nos jours, ce qu'il est dans son ensemble, qu'en ont-elles jamais dit, les « internationales américaines » de chez nous ? Quand ont-elles ouvertement condamné ses représentations suggestives des pires passions humaines ? Quand se sont-elles jointes aux forces sociales et saines de notre peuple de croyants pour s'opposer à l'entrée en cette province des films attentatoires aux moeurs chrétiennes et à nos traditions de catholiques ? Leurs chefs s'étonnent que l'autorité religieuse veuille défendre aujourd'hui ce qu'elle permettait autrefois, à savoir les représentations cinématographiques le dimanche ; mais se souviennent-ils que ce qui était toléré le dimanche au premier début du cinéma, à Montréal par exemple, était, sur promesse des propriétaires de

Tannerie : 4900 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL

théâtres, un programme spécial éducatif et sain. Ce qui n'a pas tardé à changer, nous le savons trop ! Pensent-ils à donner raison de son attitude actuelle à l'autorité diocésaine ? Leurs chefs disent qu'un enfant de 14 ans qui a le droit de travailler doit pouvoir aller au cinéma. Mais qui parmi eux pensent à défendre le droit de cet enfant à voir un spectacle qui n'offense pas les délicatesses de son âme et ne surexcite pas ses bas instincts encore à l'état latent ? Qui pense à dire que la loi qui ferme l'entrée au cinéma aux enfants en bas de 16 ans ne pèse pas seulement sur ceux qui travaillent, et qu'au surplus elle est une loi éminemment bienfaisante, étant donnée la quasi-impossibilité d'épurer le cinéma contemporain, pour enrayer autant que possible son action dissolvante dans les jeunes cerveaux de la future génération, assurant ainsi en eux un plus grand développement intellectuel tout en y favorisant un meilleur épanouissement d'idéal chrétien de vie ?

Ces considérations sont-elles exagérées, lorsqu'on sait d'après l'opinion des juges de notre cour juvénile que 99 pour cent des films cinématographiques ne sont pas faits pour les enfants ?

Eh bien, voilà deux questions d'ordre public, le cinéma moderne et le travail du dimanche contre l'immoralité desquels, au point de vue moral chrétien a toujours été nulle et, par là néfaste, l'action du syndicalisme américain neutre chez nous. Son mutisme n'est pas resté là. Sur nombre d'autres problèmes sociaux à la solution desquels la morale sociale catholique était engagée, son action a toujours été négative auprès de notre population ouvrière catholique. Dans le même ordre d'idées il ne saurait jamais en exercer d'autre dans l'avenir.

Pourquoi ? Parce que la philosophie neutre et matérialiste qui l'inspire le portera continuellement à maintenir un voile obscur sur

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

la vérité sociale entière dont seule l'Évangile du Christ est la source et seule l'Église catholique, l'infaillible interprète.

Et dira-t-on encore que c'est d'une « opposition fratricide » dont les « internationales » sont les victimes dans la province de Québec ? Non, les membres des syndicats catholiques considèrent la masse des syndiqués neutres comme des frères égarés involontairement, dont des circonstances historiques sont la cause.

Ils appellent à eux les syndiqués neutres, frères de race et de croyance, pour réaliser dans la vraie voie du salut, une cohésion, une force, une puissance économique et morale qu'ils ne pourront jamais réaliser en ce coin de terre, s'ils persistent dans leur égarement et demeurent sourds à la voix de l'Église et du pays.

Les syndicats catholiques, par rapport aux besoins moraux et aux exigences économiques de notre peuple, apportent à la classe ouvrière le moyen de continuer son émancipation plus sûrement, en conformité avec les intérêts supérieurs de notre entité canadienne-française catholique.

ALFRED CHARPENTIER.

Ce vigoureux article de notre confrère et collaborateur, M. Alfred Charpentier, sera publié séparément sous forme de tract de propagande. On pourra l'utiliser comme un instrument efficace, parce qu'éclairé, pour détourner nos compatriotes du syndicalisme neutre.

Prix: 5 sous l'unité.

Le cent: - - \$3.50.

Le mille: - - \$25.00.

COMMANDES PRISES:

Chez A. CHARPENTIER, 1957, Gilford,
Tél. AM. 5734.

Au Secrétariat des Syndicats catholiques,
1231, Demontigny est
Tél. FR. 2165-66.

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

- MONTRÉAL

Le Syndicat Catholique National des Fonctionnaire Municipaux

Fondé il y a 7 ans, ses débuts furent très modestes; mais avec la persévérance de ses fondateurs, il marcha lentement mais sûrement; un an après sa fondation il comptait déjà une centaine de membres; il fut alors décidé de faire bénéficier les membres d'une police d'assurance collective de \$1,000.

Après étude de plusieurs projets, celui offert par la Cie d'assurance « Sun Life » fut reconnu et adopté comme étant le plus avantageux; ceci fit grande propagande, et lors de la signature du contrat d'assurance le syndicat comptait 175 membres assurés.

Je puis dire que comme président d'alors, ce fut pour moi le plus beau jour de mes années passées dans la mutualité; les officiers et moi-même nous nous réjouissions à la pensée que déjà 175 familles étaient protégées, et je voyais mon rêve si longtemps caressé se réaliser; mais ce n'était pas sans peine, car souvent l'opposition au projet fut très forte, mais la majorité devant les preuves sut parler.

Pendant cinq années, le syndicat administré sur une base très économique put accumuler une réserve de \$6,412.90, somme placée en obligations de tout repos. Avec l'année 1928, expirait notre contrat d'assurance; un Comité dit d'assurance fut nommé et chargé de faire l'étude d'un contrat plus avantageux pour les membres du Syndicat. Le point important était de faire disparaître la clause qui nous obligeait à payer la différence de la prime d'un membre qui avait atteint l'âge de 56 ans; car notre réserve n'aurait pas été

Rés. 6879 St-Denis Tél. CAL. 0799

Aldéric Blain, M.A.L.

de
Blain et Fauteux, Avocats
Immeuble Duluth, Ch. 22.
Lancaster 4469.

**84, OUEST, NOTRE-DAME
MONTREAL**

Tél. BELair 1794

Moineau & Guimond Ltée

Bois et Charbon

**ECOSSAIS — GALLOIS —
AMERICAIN et CANADIEN**

5562 St-Hubert, Montréal

suffisante et dans cinq ans, nous voyions nos coffres vides. Le moment était grave, c'était une question de vie ou de mort pour le Syndicat; ce fut une lutte ardente de part et d'autre; à un certain moment la perte totale de l'organisation semblait inévitable; à moi qui avait la direction des débats, comprenant la situation délicate où je me trouvais, songez à mon inquiétude, à mon angoisse.

Mais la Providence nous prêta main-forte, et grâce aux officiers dévoués et à la majorité des membres, il y eut un regain de confiance et par un vote presque unanime, le contrat présenté conjointement par le Comité d'assurance et la Compagnie elle-même fut adopté, et les officiers autorisés à signer les documents dans le plus bref délai possible.

Par le nouveau contrat, le Syndicat n'avait plus besoin de la caisse de réserve; il fut alors décidé de distribuer aux membres sous forme de dividendes les fonds accumulés. A une assemblée monstre, la joie sur toutes les figures, notre dévoué secrétaire-financier fit la distribution de la jolie somme de \$6,412.90. Devant des faits si convaincants, dans l'espace de six semaines le Syndicat porta son effectif à 330 membres; c'était une belle récompense offerte aux officiers du Syndicat, et un succès sans précédent.

Mais ne nous arrêtons pas là, ne dormons pas sur nos lauriers, continuons tous et chacun ce beau mouvement de propagande; les adeptes sont nombreux, amenons-les; que chacun se fasse un devoir d'assister aux assemblées, car n'oublions pas que c'est de l'ensemble des idées que jaillit la lumière. Soyons de vrais et de bons syndiqués, voilà ou repose le succès de notre belle organisation.

Comme président sortant de charge, permettez-moi d'offrir mon plus cordial merci aux dévoués officiers, ainsi qu'aux membres pour l'appui si généreux qu'ils n'ont apporté dans les heures sombres de mon séjour à la présidence des destinées du Syndicat; et puisse la Providence faire continuer notre belle oeuvre pour le plus grand bien de la cause syndicale, et pour celui de nos femmes, et de nos chers enfants.

J. M. DUBEAU,
Président du S. C. N. F. M.

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR.
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

SYNDICAT CATHOLIQUE ET NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Rapport annuel du Secrétaire Financier.

ANNÉE 1928

RECETTES:

En banque le 1-1-28	525.00	
Perceptions	4,502,25	
Intérêts	97.54	
Dividende reçu de la "SUN LIFE"	2,534.30	
Obligations vendues	3,551.99	
Divers	641.83	
		\$11,852.91

DÉPENSES:

Primes payées à la "SUN LIFE"	2,384.50
Dividendes payé à nos membres	6,412.90
Salaires	383.89
Commissions	240.50
Taxe per capita au Conseil Central et abonnements et don à la Vie Syn- dicale	87.00
Achat d'obligations	999.57

EMILE NAP. BOILEAU,
Sec.-Trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-Gérant.

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192.

ULRIC BOILEAU, LTEE

ENTREPRENEURS

— GENERAUX —

Spécialité: EDIFICES RELIGIEUX

4869, Rue Garnier,

Montréal

Divers	711.95	
A la banque Canadienne Nationale le 1-1-29	632.60	
	<hr/>	\$11,852.91

ACTIF

Obligation Ville St-Louis 100 Louis	486.66
A la Banque Canadienne Nationale en dépôt	632.60
Ala Caisse populaire, en dépôt	665.54
	<hr/>
	\$1,784.80

Signé GEORGES LAPROTTE,
Secrétaire financier.

Certifié exact, Signé B. BEDARD,
H. R. HEBERT.



Fabriquée  *en Canada*

**POUDRE A PATE
MAGIQUE**

TOUJOURS FIABLE

*Economisez les coupons pour
vous procurer gratuitement
de belles primes.*

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous ex-
poser aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez
vous procurer ce que la science,
l'expérience et le capital réunis
peuvent produire de plus parfait
pour vous protéger efficacement,
c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au
coucher prévient TOUX, RHUME,
BRONCHITE, CATARRHE,
ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc.
POUR tous les âges et toutes les
classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.
25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

CHOICE GROCERIES



"WHERE ECONOMY RULES"

EPICERIES DE CHOIX

A Travers la Vie Syndicale

ACTIVITES DES CORDONNIERS

Le Syndicat catholique national des cordonniers a donné, samedi, le 19 janvier, sa soirée récréative annuelle. La salle principale était entièrement remplie des syndiqués et de leurs épouses. L'entrain le plus cordial a régné tout le cours de la soirée. M. A. Durand, le dévoué président-général, était au fauteuil. Parmi les invités d'honneur, notons MM. l'abbé A. Boileau, P. Laganière, E. Ouellette, J.-B. Délisle, M. Drapeau. Tous ont porté la parole et se sont acquittés à merveille de cette tâche ; les applaudissements par ailleurs n'ont pas manqué.

La partie récréative a été très bien réussie. Musique, chants, déclamations ont été fournis par des artistes amateurs.

— Nous notons avec plaisir également que le Syndicat des cordonniers a eu l'amabilité de présenter à son aumônier, M. l'abbé L. Lafortune, une jolie montre-bracelet, à l'occasion de son anniversaire de naissance. Des invitations secrètes avaient été faites à quelques officiers généraux d'assister à cette petite fête. MM. l'abbé Boileau, C. Bernier, E. Ouellette, G. Tremblay s'étaient donc tour à tour présentés discrètement, à la grande surprise de l'aumônier des cordonniers, qui ne savait à quoi attribuer ce concours inattendu de visiteurs. Après l'expédition des affaires de routine — c'était la séance de l'exécutif, en date du 21 janvier — M. A. Durand présenta la montre à M. l'abbé Lafortune, qui fut agréablement surpris de ce cadeau et surtout du témoignage spontané de sympathie qu'il indiquait. Le héros de la fête et les invités dirent ensuite quelques mots de circonstance ; l'affaire obtint un succès complet.

Tel. Amherst 1431

E. DUSSAULT
ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,
Divisions et angles métalliques, etc.
Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

Montréal

— Le travail a été fort ralenti au cours des fêtes. Heureusement, les activités reprennent à l'heure actuelle et la prospérité semble se réinstaller dans l'industrie. C'est chose heureuse pour les ouvriers et le Syndicat.

SYNDICAT DE L'AUTO-VOITURE

Le Syndicat de l'auto-voiture a tenu sa séance d'élection des officiers en décembre ; l'installation a eu lieu le 18 décembre, avec concert-boucane pour marquer cette cérémonie.

Voici la liste des officiers nouveaux : Président, Jacques Beaumont ; 1er vice-président, Honoré Soudeyans ; 2ème vice-président, Iréné Trudeau ; secrétaire-archiviste et agent d'affaires, Elie Galarneau ; secrétaire-financier, Sylvio Cantin ; trésorier, Ulric Langlois ; commissaire-ordonnateur, Paul-Emile Lahaise ; maître de cérémonie, Joseph Vaillancourt ; sentinelle, Emile Lussier.

M. l'abbé Boileau, MM. C. Bernier, E. Provost, G. Tremblay étaient présents à cette fête syndicale et ont porté la parole. M. H. T. Lachapelle, président sortant de charge, a présidé la réunion. Les officiers ont tous été invités à dire quelques mots. Nous avons le plaisir de noter, à l'assemblée, la présence de M. D. Pilon, ex-président du Conseil Central et du Syndicat des carrossiers.

CHEZ LES BOULANGERS

Les boulangers, avec une ténacité qui les honore, continuent leur lutte contre le travail du dimanche. Le Syndicat a déjà organisé, l'automne dernier, des assemblées publiques, où la situation pénible des ouvriers boulangers fut posée devant l'opinion publique. A la suite de ces assemblées, le Syndicat a entrevu le procureur-général de la province, demandant avec instance la suppression du travail du dimanche. Le procureur-général promit, comme dans bien des cas, que la province assumerait les frais de toutes les procédures prises contre les violateurs de la loi du dimanche. On a

Les imprimeurs de « La Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues.

Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables. **DANS LE TEMPS CONVENU.** Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

Thérien Frères ^{LIMITÉE}

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARBOUR *5288

demandé également au procureur-général d'écrire lui-même, en usant de son autorité, à tous les boulangers concernés, les avisant d'avoir à cesser le travail du dimanche. Rien n'a encore été fait.

Récemment, le Syndicat envoyait une délégation auprès de S. G. Mgr l'Archevêque, dans le but de lui soumettre le cas ; plusieurs représentants des maîtres boulangers ont assisté à l'entrevue. Sa Grandeur, celà va de soi, est fortement favorable à la cessation du travail du dimanche.

Le Syndicat a maintenant résolu de prendre des procédures contre un violeur de la loi et d'obtenir ainsi un cas-type.

BANQUET DU SYNDICAT DE CONFECTION

Le Syndicat catholique des ouvriers de la confection a donné le 19 janvier dernier, à l'hôtel Queen, son banquet annuel. Près de deux cents convives ont pris part à ces fraternelles agapes. Succès considérable.

M. C. Bernier, président du Syndicat, présidait le banquet. M. W. Creamer, gérant-général du Semi-ready, était à sa droite. On remarquait à la table d'honneur, M. et Mme C. Bernier ; M. et Mme G. Tremblay ; M. et Mme O. Filion, tous deux membres du Bureau confédéral ; M. et Mme Brosseau. Tout le personnel de la maison, à quelques exceptions près, était présent à la soirée.

Les santés ont été portés par MM. l'abbé Boileau, C. Bernier, W. Creamer.

CHEZ NOS IMPRIMEURS

Les syndicats catholiques de l'imprimerie, durant tout le cours du mois de janvier, ont été en pleine effervescence d'élection. D'accord avec la constitution, tous les syndicats ont renouvelé leur bureau général d'officiers, de même que le Conseil d'imprimerie.

Visitez notre immense choix de Meubles et de Garnitures de
Maison, Fourrures, Vêtements pour Dames,
Messieurs et Enfants, Etc.

A PAIEMENTS FACILES SI DESIRE

AU

SYNDICAT ST-HENRI

3619-3629 Notre-Dame Ouest, - Saint-Henri

Téléphone: WESTmount 7500

De mémoire, nous donnons la liste des officiers des divers syndicats.

Syndicat des typographes : Président, E. Lafontaine ; vice-président, E. Letendre ; secrétaire-archiviste, H. Papineau ; secrétaire-financier, G. Paquette ; trésorier, E. Desrosiers ; sentinelle, R. Valois.

Syndicat des pressiers de travaux de ville : Président, A. Moreau, vice-président D. Audet ; secrétaire-financier, A. Saulnier ; secrétaire-archiviste, W. Bélanger ; trésorier, H. Léveillé ; sentinelle, L. Léveillé.

Syndicat des relieurs : Président, J. R. Ouellette ; secrétaire-archiviste, P. Brosseau ; secrétaire-financier, A. Charpentier ; trésorier, R. Boisvert ; sentinelle, L. Benoit.

Conseil d'imprimerie : Président, A. Charpentier ; vice-président, A. Saulnier ; secrétaire-archiviste, H. Papineau ; secrétaire-financier, A. Sauvageau ; trésorier, R. Boisvert ; sentinelle, D. Audet.

Le 30 janvier, grande soirée sociale pour tous les syndicats catholiques de l'imprimerie, au cours de laquelle, on procédera à l'installation des officiers. Les dames sont admises. Le Conseil d'imprimerie organise cette soirée. Il y aura service de rafraîchissements à titre gracieux. En plus, on a retenu les services artistiques de Mlle Dupré, de la Société Canadienne d'Opérette, de M. O. Légaré, folkloriste de renom.

Du côté professionnel, les syndicats de l'imprimerie ont enregistré cette année, de jolis succès. Nous pouvons noter spécialement l'augmentation de \$2. par semaine obtenue pour les pressiers de journaux ; de \$1. par semaine pour les typographes de travaux de ville ; de \$2. par semaine pour les typographes de journaux. Plusieurs pressiers et relieurs ont obtenu des réajustements partiels. Tous les contrats de travail ont été renouvelés.

Tél. WEstmount 2142

COMPTANT OU CREDIT

H. O. VIAU

MARCHAND DE

Meubles, Poêles, Tapis, Prélarts et Literie.

2014-2020, rue Saint-Jacques,

- Saint-Henri

SUCCES DANS LE BATIMENT

Nos syndicats catholiques des métiers du bâtiment connaissent une période de succès considérable.

Les menuisiers et les journaliers bénéficient largement du chantier de l'Université de Montréal. On sait que grâce à l'appui de Mgr l'Archevêque, de Mgr Piette, recteur de l'Université, des démarches de M. l'abbé Boileau et des organisateurs, le chantier de construction de l'Université de Montréal est pratiquement sous le contrôle des syndicats catholiques. Le Syndicat des journaliers a grandement accru le nombre de ses adhérents, à cette occasion, de même aussi, le Syndicat des menuisiers. A noter aussi que les autorités universitaires ont décidé de payer 40 sous aux journaliers par heure et 70 sous aux menuisiers, ce qui est dans l'occurrence un taux fort acceptable. Nous remercions de tout coeur les autorités universitaires de leur bienveillante sympathie à l'égard de la classe ouvrière et des syndicats catholiques.

Nos plâtriers vont aussi dans le sentier du progrès. Sous l'impulsion énergique et la conduite expérimentée de M. L. Beauchemin, l'Association est en voie de doubler son effectif ; sa situation financière est de tout premier ordre. En somme, les plâtriers syndiqués constituent maintenant l'un des plus beaux groupements du mouvement ouvrier catholique. Nous nous en réjouissons de façon particulière, à la suite des incidents nombreux et des perturbations violentes qu'a eu à affronter l'Association des plâtriers.

EUCHRE-CONCERT DU TEXTILE.

La Fédération Nationale Catholique des ouvriers textiles organise pour lundi, le 11 février, un grand Euchre-concert annuel qui aura lieu dans la salle paroissiale de la Nativité d'Hochelaga. Mgr LePailleur, curé de l'endroit, a eu l'amabilité d'accepter le patronage d'honneur de cette soirée.

Les bénéficiés de cette partie de cartes iront tous à la caisse de la Fédération, actuellement vidée à la suite du chômage de l'industrie textile en 1928. Les employés n'ont travaillé qu'à temps réduit de la moitié, durant 1928. On imagine facilement combien il a été dût de collecter les contributions syndicales durant cette période de chômage.

La Fédération compte que tous les syndiqués catholiques se feront un devoir d'assister à ce Euchre; il y a là une question de

solidarité qui se pose et la Fédération espère dans l'esprit fraternel des syndiqués pour réussir dans cette initiative.

CONCERT-BOUCANE DES PLOMBIERS.

Le Syndicat catholique des plombiers organise pour le 11 février prochain son Concert-boucane annuel, qui aura lieu à l'Edifice des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est.

Un comité spécial a été formé pour préparer cette soirée qui ne manquera pas de réussir. Un programme d'amusements, de chants de déclamations sera exécuté. En plus, on servira rafraîchissements et tabac en quantité. Tous les plombiers et poseurs d'appareils de chauffage sont cordialement invités à cette fête de famille.

Le Syndicat catholique des plombiers, malgré les épreuves subies, se maintient. Un jour viendra où il recouvrera entièrement le terrain perdu et où il constituera l'un de nos beaux syndicats de la construction.

G. T.

MÉMOIRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SUR LE PRINCIPE DE LA LOI DE PENSIONS DE VIEILLESSE.

Il ne faut pas confondre cette loi de pensions avec les lois dites de « retraites ouvrières ». Ces dernières sont des assurances qui couvrent le risque de vieillesse à l'égard de tous ses participants, tandis que la loi de pension de vieillesse est un fonds d'assistance, applicable uniquement aux vieillards indigents ou, du moins, comme l'indique une clause de la loi : « à ceux qui rendus à l'âge de 70 ans n'ont pas un revenu annuel qui équivaut à \$365.00 ». Ce n'est donc qu'à la catégorie des vieillards dont l'état relève de la charité publique ou privée que s'adressent les avantages de la loi. C'est une loi de bienfaisance publique.

Nous avons consulté sur cette matière, les sociologues catholiques les plus autorisés, pour voir s'il y avait divergence d'opinion, sur le principe de la loi par rapport à la doctrine sociale catholique, comme :

« Lettres sur la coopération du Clergé aux oeuvres légales d'assistance sociale », de Mgr Fuet, évêque de Rouen.

« Cours d'Economie sociale », par Chs Antoine.

« Principes d'économie sociale », par R.P. Fallon, s.J.

« Questions sociales et école sociale », par Garriguet.

« Devoir de l'Etat en matière de bienfaisance », *Liberatore*, S.J.

« A propos de l'assistance », par Zamanski.

« Article paru dans l'Association Catholique », 15 novembre 1907.

« L'Assistance aux vieillards et aux infirmes », par de Lavergne.

« Semaines Sociales de France : Orléans (1905) ; Marseille (1908) ; Rouen (1910) ».

Chez tous, nous trouvons l'expression unanime que cette législation sociale est : « une des plus humaines qui existe », (Deslandres). Que le principe dont elle tire son existence « est bon, juste, et chrétien », (M. de Gailhard-Bancel). Et que les abus qui peuvent s'y glisser « ne doivent pas nous empêcher de rendre hommage à une loi qui est bonne, qui est juste, disons-le, qui est bien nôtre, puisque nous n'avons pas de peine à reconnaître à sa base un principe chrétien ». (Gand).

La loi de pensions de vieillesse, telle qu'instituée par le gouvernement fédéral, est basée sur le principe du droit à la vie pour tous et conséquemment, du devoir de ceux qui possèdent, de suppléer à la carence de ceux qui sont dans le dénuement. « Nous, catholiques, dit M. Deslandes, nous proclamons que la société a les mêmes devoirs que les individus. C'est ainsi que nous disons : La religion n'est pas un devoir seulement pris individuellement, c'est un devoir pour les hommes pris dans leur organisation politique, donc pour l'Etat. Nous ne devons donc pas voir dans l'assistance publique quelque chose d'inférieur, théoriquement à l'assistance privée, une sorte de rivale suspecte de celle-ci qu'il importerait à priori de refouler ».

Le rôle de l'Etat en matière d'assistance, comme en toute autre matière, commence là où l'initiative privée se montre impuissante. Son rôle est d'aider, de subventionner, plutôt que de prendre le contrôle des organismes de secours. Mais quand le problème devient, par sa complexité et son étendue trop difficile ou impossible à être solutionné avantageusement par les individus, l'Etat reste dans ses attributions en prenant charge d'un tel problème. L'Etat ou la société doit à ses membres, surtout les faibles et les pauvres, aide et protection. C'est ce que dit Léon XIII dans *Rerum Novarum* : « L'Etat doit se préoccuper d'une façon spéciale, des faibles et des indigents... Que l'Etat se fasse donc, à un titre tout particulier la providence des travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en générale ». Le problème de l'assistance publique devient de plus en plus compliqué, par suite de la concentration des masses dans les grandes villes et aussi à cause des conditions du système économique sous lequel nous vivons. Des catégories entières d'ouvriers ne reçoivent pas des salaires en proportion avec le coût de la vie. Ils sont manifestement insuffisants pour subvenir aux besoins d'une famille même restreinte. Comment des salariés pourraient-ils dans de telles conditions, y ajouter la charge de leurs vieux parents ? Voilà pourquoi toutes les maisons de refuge pour vieillards sont encombrées et cela aux dépens de l'esprit familial.

Soulager ou aider les vieillards en besoin, n'est pas détruire l'esprit de famille. L'aide ou pension que l'Etat donne aux vieillards, peut, du moins, en certains cas, aider à supporter un foyer, ou, à garder unis des couples nécessaires, ou, à encourager des enfants peu fortunés à garder avec eux leurs vieux parents. Le public n'est-il pas appelé, déjà, à supporter des vieillards sans famille et sans foyer.

Il n'est pas dans l'intention des législateurs de laisser croire que les enfants seront libérés du devoir de soutenir leurs parents. La loi naturelle reste intangible. Le but de la loi de pensions n'est pas de se substituer aux enfants capables de subvenir à leurs vieux parents, mais de leur aider à accomplir

ce devoir quand ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire avec leurs propres ressources. Nous ne doutons pas que les législateurs fédéraux aient songé à insérer au nombre des conditions essentielles pour tout postulant pour avoir droit à la pension, une clause déterminant que ce dernier ne devra pas avoir de descendants directs capables de prendre soin de lui; mais nous n'ignorons pas qu'une telle clause serait extrêmement difficile d'application. Nous la trouvons cependant inscrite dans la loi belge.

Nous savons aussi par les rapports des pays où la loi de pensions de vieillesse est instituée que c'est une législation qui donne souvent lieu à des abus. On peut en dire autant d'une foule d'autres lois. Ce serait manquer de logique que de juger les institutions par l'usage abusif qu'en font les hommes de mauvaise foi, contre ces abus, des modifications opportunes pourront être apportées par l'intermédiaire du Conseil interprovincial prévu par la loi fédérale.

En résumé, nous affirmons que le principe d'une loi de pensions ou de secours à même les deniers publics en faveur des vieillards indigents ne répugne nullement en soi à la sociologie catholique, au contraire, abstraction faite des abus accidentés qu'on pourrait redouter, là où l'initiative des particuliers ou des institutions privées se montrent incapables ou insuffisantes l'enseignement chrétien fait rentrer dans les devoirs de l'Etat le soin de secourir les nécessiteux. Il appartient à la sagesse des chefs de la nation, éclairés et stimulés par ceux qui disposent de quelque influence politique d'examiner les besoins de déterminer les moyens à employer pour y subvenir ou les prévenir.

Bien que la loi fédérale dite de la pension des vieillards puisse être diversement appréciée, on ne voit pas comment au nom de la doctrine, on pourrait en contester le principe et même la sagesse dans sa teneur générale. Il ne s'agit pas de savoir si d'autres lois ne pourraient pas être, en soi, de meilleure inspiration, par exemple, certaines assurances sociales, mais simplement de remédier à un mal existant, en profitant d'une loi également existante. La nature même de la société et son rôle vis-à-vis des individus, l'esprit et la lettre de l'Encyclique *Rerum Novarum* démontrent la légitimité de cette loi. Les théologiens ou sociologues qui ont paru y répugner l'ont fait peut-être sous le coup de préventions à l'égard de l'organisation sociale moderne ou en raison d'abus accidentels qui s'attachent à toute loi. Ils ne sauraient a priori repousser l'intervention de l'Etat dans l'assistance des vieillards nécessiteux.

Cette loi est demandée par le travail organisé. Les syndicats catholiques ne sauraient, sans préjudice de leur influence sur les travailleurs et sans forfaire à leur mission, s'y opposer, au contraire il est de leur intérêt de la réclamer pour le bien de la classe ouvrière dont ils sont les mandataires.

CONSEIL SUPERIEUR DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DE MONTREAL

R. P. R. Villeneuve, O.M.I.	MM. A. Charpentier.
R. P. L. Maltais, O.F.M.	G. Tremblay.
R. P. Lebel, S.J.	E. Provost.
R. P. A. Parent, C.S.S.R.	E. Ouellette.
L'abbé J. Bertrand.	M. Drapeau.
L'abbé L.-A. Lafortune.	A. Durand.
L'abbé A. Boileau, D.Ph., président.	J. B. Délisle.
MM. C. Bernier.	P. Laganière, secrétaire.
O. Filion.	

(Extrait des minutes de l'assemblée du 18 janvier 1929).

Par les nôtres et pour les nôtres

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE



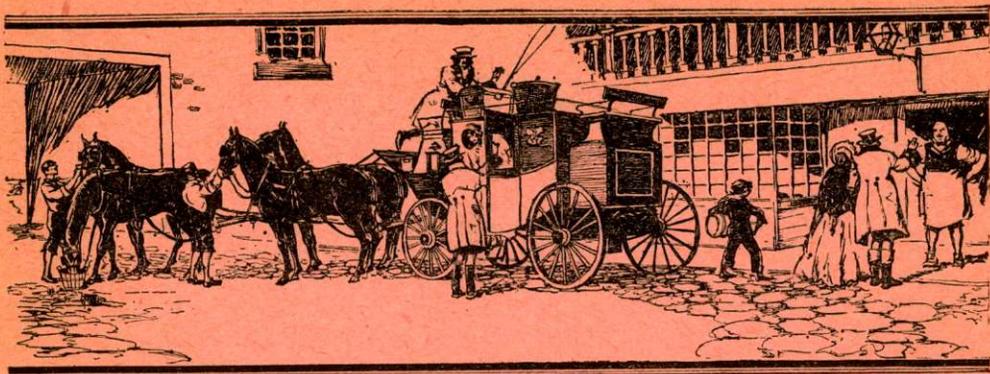
Gin Canadien Melchers Croix d'or

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL



DAWES

BLACK HORSE

Ale et Porter



*La même qu' autrefois
Bière naturelle très bien vieillie avec
plus de cent ans d'expérience —*